

Tulle, le

**06 NOV. 2018**

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

SERVICE HABITAT ET URBANISME

V/CORRESPONDANT :

Sandrine THIBAUT - [sthibaut@correze.fr](mailto:sthibaut@correze.fr)  
TÉL : 05 55 93 74 02  
FAX : 05 55 93 74 28

Préfecture de la Corrèze

Direction des relations avec les collectivités  
locales

Bureau de l'urbanisme et du cadre de Vie

A l'attention de M. Eric ZABOURAEFF

Secrétaire Général

1, rue Souham

BO 250

19012 TULLE Cedex

*(Affaire suivie par M. Jean Michel SOULIER)*

OBJET : Avis sur le projet de création d'une centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 31 août 2018, vous avez sollicité l'avis du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre de la procédure d'instruction du permis de construire du projet en objet. En effet, conformément aux articles L122-1-V et R122-7 du Code de l'Environnement, pour tout projet soumis à étude environnementale, le dossier d'étude d'impact et la demande d'autorisation d'urbanisme sont transmis pour avis aux collectivités intéressées.

Le dossier transmis ne donnant lieu à aucune remarque, le Conseil Départemental de la Corrèze émet un avis favorable à ce projet de centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental